

## **Assemblée générale Appel Citoyen**

**St-Maurice, 8 février 2019**

### **1 : Accueil et bienvenue**

L'assemblée est ouverte par le président de l'Association, Christophe Morisod. Après des salutations chaleureuses aux personnes présentes, il remercie Johan Rochel pour l'heureuse initiative d'Appel Citoyen et lui passe la parole.

### **2. De l'Association AC initiale à une Association ouverte à tous les signataires d'Appel Citoyen**

Johan Rochel rappelle que la première Association a été fondée en mars 2018 par un petit comité de 10 membres. Son but premier visait la création d'une plate-forme valaisanne – « Appel Citoyen » – en vue de présenter des candidates et candidats lors des votations pour l'élection de la constituante, en novembre 2018. La forme associative a permis, entre autres, les différentes démarches de recherches de fonds et la gestion financière de la campagne d'octobre 2018.

Johan Rochel rappelle le magnifique résultat des élections du 22 novembre 2018 : 16 candidat-e-s Appel Citoyen ont été élu.e.s., issu.e.s des différents districts du Valais romand.

En janvier 2019, l'Association modifie ses statuts, les buts initiaux étant atteints, il s'agit de la transformer en une Association ouverte à tous les signataires d'AC, d'actualiser ses buts et de coordonner ses activités avec ses Constituant.e.s.

Johan Rochel rappelle toutefois les engagements initiaux d'Appel Citoyen, créé uniquement pour proposer et faire élire des personnes sans étiquette politique à la Constituante. Dès lors, d'une part, ses membres ne pourront en aucun cas se présenter au nom d'AC sur des listes – que ce soit pour des votations communales ou cantonales – et d'autre part, AC sera dissoute dès l'adoption de la nouvelle Constitution valaisanne.

Ainsi les articles relatifs à ce qui précède contenus dans les statuts de l'Association ne pourront être modifiés par la nouvelle Association sans l'accord des membres fondateurs.

Johan Rochel rappelle que les fondatrices et fondateurs d'AC sont conscients que cette exigence provoque une certaine tension entre l'association initiale et sa transformation dans une association ouverte à tous les membres, toutefois, le maintien d'une certaine cohérence avec le projet initial d'AC doit pouvoir être garantie.

La discussion est ouverte : différents avis sont émis, notamment celle de ce « double statut » qui induit un flou peu confortable, puisque, dans les faits, coexistent deux statuts de membres, les anciens et les nouveaux. Est-ce légal ? Plusieurs personnes pensent qu'il aurait été judicieux d'avoir une discussion collective à ce propos.

Faut-il protéger le nom d'AC afin qu'il ne puisse pas être réutilisé et transformé en parti politique ?

Johan Rochel rappelle l'importance qu'AC accorde au plein respect de notre engagement initial : nous ne sommes pas un parti politique, Appel Citoyen est né pour la Constituante et devra disparaître dès l'acceptation de la nouvelle Constitution. Le nom d'AC n'est pas protégé et il serait compliqué faire une démarche dans ce sens.

### **3 : Etat des lieux du travail de nos Constituant·e·s**

Un bureau transitoire a été nommé, présidé par Jean Zermatten, élu d'AC, appelé à travailler à l'élaboration d'un règlement de fonctionnement de la Constituante, règlement qui devra être validé en plénière.

L'élaboration de ce règlement est complexe, différents enjeux majeurs sont à prendre en considération, puisqu'il définira des conditions de travail pour les quatre années à venir.

### **4 : Présentation des comptes**

Maryline Morard présente les comptes détaillés de l'année 2018 (voir les documents annexés). Johan Rochel passe en revue quelques schémas de la structure des dons reçus. Les comptes seront publiés dans la presse officielle dès le début de la semaine prochaine.

Le rapport des vérificateurs de compte est présenté par Jacky Perrin. Il a vérifié les comptes avec Gérard Vannay, et tous deux certifient que tout est en ordre.

Par acclamation, décharge est donnée à notre comptable, Maryline Morard, que nous remercions pour son travail, ainsi que les vérificateurs de compte.

### **5 : Démissions / admissions**

Démissions

Les membres du comité initial démissionnent tous à l'exception de Chantal Cornut Piller, Maryline Morard et Bernadette Morand-Aymon qui se mettent à disposition et intègrent le comité de la nouvelle Association pour une phase de transition d'un an.

Admissions des nouveaux membres du comité :

Ana Gross, Jennifer Grinzing, Nathalie Mayoraz, Christel Rey-Mermet, Antoine Conforti, Jonathan Djehiche, Charly Schwarz, Alexandre Ferchaud, Aferdita Bojqi.

Le nouveau comité est élu par acclamation.

La présidence sera assurée par Nathalie Mayoraz et Christel Rey-Mermet.

Mandat est donné au comité de s'auto-organiser.

Nomination des vérificateurs de comptes : Jacky Perrin et Gérard Vannay

### **6 : Montant des cotisations**

Sur proposition du Comité initial, les cotisations se montent à 20.- CHF par an.

Quoique considérés comme trop basses par une partie des personnes présentes, les cotisations pour l'année 2019 sont confirmées. Elles pourront être revues l'an prochain en fonction des besoins du comité.

### **7. Divers.**

Christel Rey-Mermet remercie l'assemblée pour l'élection du comité, et annonce que celui-ci se mettra au travail rapidement.

Jean-François Lovey, au nom des élu.e.s, rappelle qu'une équipe – dont Emilie Praz et Jean Zermatten – est déjà au travail pour préparer le règlement la Constituante. Les élu·e·s d'Appel Citoyen attendent que leurs travaux soient discutés, voire contestés, critiqués positivement par la base afin de préparer une constitution la meilleure possible.

La nature des liens entre l'Association et les élu.e.s d'AC sera éclaircie dans les mois à venir.

L'Assemblée se termine autour d'une verrée.